



**Groupe**

**TAPURA  
HUIRAATIRA**



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le - 7 MAI 2026

N° 4230

## Question orale

(Séance du mardi 12 mai 2026)

Adressée à Monsieur TEURURAI Oraihoomana

Ministère du foncier et du logement, en charge de l'aménagement

**Objet : Blocage des opérations de logement social portées par la SAS ARANA et risques financiers pour le Pays**

Monsieur le Ministre,

La mission d'information sur l'efficacité des aides publiques aux sociétés, conduite par des élus de l'Assemblée de la Polynésie française au cours de l'année 2025, a eu l'occasion d'examiner le nouveau modèle de financement du logement proposé par la SAS ARANA en partenariat avec la Banque des Territoires.

Ce modèle avait alors reçu un accueil favorable de la part des responsables politiques et des élus auxquels il avait été présenté.

Depuis plusieurs mois, la SAS ARANA travaille à la concrétisation d'opérations destinées à accélérer la production de logements sociaux en Polynésie française.

Les opérations envisagées pour la période 2026-2029 représentent environ 4 milliards de francs CFP d'investissements et permettraient, dès cette année, la réalisation de plus de 80 logements immédiatement mobilisables pour des familles polynésiennes.

Les financements bancaires apparaissaient sécurisés, avec :

- l'accompagnement de la Banque des Territoires par un emprunt étalé sur 50 ans ;
- le concours d'un établissement bancaire local.

Les dossiers avaient d'ailleurs atteint un stade avancé, incluant notamment :

- la signature de compromis de vente devant notaire ;
- des engagements contractuels avec des cabinets spécialisés en défiscalisation.

Or, nous comprenons que, lors du conseil d'administration du 20 mars dernier, dont vous assurez la présidence, il aurait été refusé de donner suite au financement de l'ensemble de ces opérations, sans qu'aucune alternative concrète ne soit proposée.

Nous avons par ailleurs eu connaissance d'un courrier particulièrement explicite adressé à la SAS ARANA par l'un des vendeurs concernés, rappelant les obligations contractuelles existantes ainsi que les risques encourus en cas de retrait de l'opération.

Les conséquences potentielles pour les finances publiques pourraient être particulièrement lourdes : pénalités contractuelles, contentieux judiciaires, exécution forcée des ventes, voire demandes d'indemnisation susceptibles de représenter plusieurs dizaines de millions de francs CFP.

Dans un contexte où des milliers de Polynésiens demeurent en attente d'un logement, comment le gouvernement peut-il justifier qu'un projet financièrement sécurisé, soutenu par l'État et la Banque des Territoires, juridiquement engagé et immédiatement opérationnel soit aujourd'hui bloqué, au risque de faire supporter au Pays des pénalités importantes et de retarder encore davantage l'accès au logement pour de nombreuses familles ?

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical line that loops back into the 'C'.

**Cathy PUCHON**